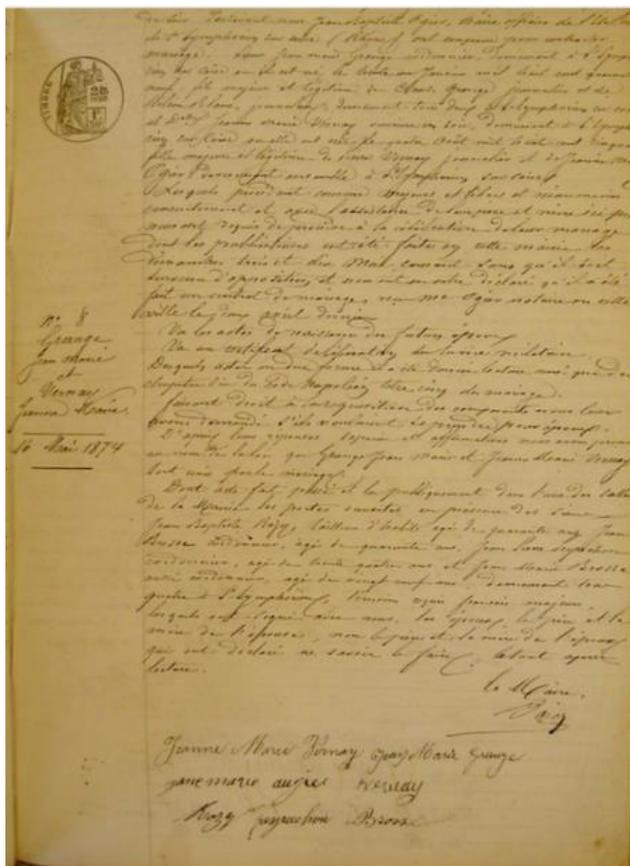


Jean Marie Grange se marie le 16 mai 1874 avec Jeanne Marie Vernay à Saint-Symphorien-sur-Coise



Transcription : Par devant nous, Jean Baptiste Ogier, Maire, Officier de l'Etat Civil de Saint-Symphorien-sur-Coise (Rhône) ont comparu pour contracter mariage, Sieur **Jean Marie Grange**, Cordonnier, demeurant à Saint-Symphorien-sur-Coise où il est né le 31 janvier 1849, fils majeur et légitime de Claude Grange, journalier et de Héléne Blanc, journalière, demeurant tous deux à Saint-Symphorien-sur-Coise et de Demoiselle **Jeanne Marie Vernay**, ouvrière en soie, demeurant à Saint-Symphorien-sur-Coise où elle est née le 4 août 1850, fille majeure et légitime de Pierre Vernay, journalier et de Jeanne Marie Ogier demeurant ensemble à Saint-Symphorien-sur-Coise ; lesquels, procédant comme majeurs et libres et néanmoins du consentement et avec l'assistance de leur père et mère ici présents, nous ont requis de procéder à la célébration de leur mariage dont les publications ont été faites en cette mairie les dimanches 3 et 10 mai courants sans qu'il soit survenu d'opposition et nous ont en outre déclaré qu'il a été fait un contrat de mariage reçu par Maître Ogier, notaire en cette ville, le 22 avril dernier.

Vu les actes de naissance des futurs époux, vu un certificat de libération du service militaire, desquels actes en due forme, il a été donné lecture, ainsi que du chapitre 10 du Code Napoléon, titre 5 du mariage, faisant droit à la réquisition des comparants, nous leurs avons demandé s'ils voulaient se prendre pour époux, d'après leurs réponses, séparées et affirmatives, nous avons prononcé au nom de la loi que Jean Marie Grange et Jeanne Marie Vernay sont unis par le mariage.

Dont acte, fait et passé, et lu publiquement dans l'une des salles de la Mairie, les portes ouvertes en présence des Sieurs Jean Baptiste Rozy, tailleur d'habits, âgé de 40 ans, Jean Brosse, cordonnier, âgé de 28 ans, Jean Pierre Peyrachon, cordonnier, âgé de 34 ans et Jean Marie Brosse, cordonnier, âgé de 40 ans, demeurant tous 4 à Saint-Symphorien-sur-Coise, témoins requis français majeurs, lesquels ont signé avec nous, les époux, le père et la mère de l'épouse ; le père et la mère de l'époux et le témoin Jean Brosse, qui ont déclaré ne savoir le faire et après lecture, signatures.